

BUREAU ELECTORAL

Case postale
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : Le 29 mars 2016
N. réf : cmo

Elections communales 2016
Procès-verbal de l'élection tacite du Syndic

Le Bureau électoral tient séance ce jour à 14h00 sous la présidence de Mme Catherine CARP, Présidente, assistée de Madame Christine MORLEO, secrétaire.

Vu le rapport établi par le Greffe municipal attestant qu'une seule candidature a été déposée dans les délais en vue de l'élection du Syndic du 17 avril 2016, pour la législature 2016-2021,

considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 33 alinéa 1 lettre c de la LEDP et de l'article 8, lettre d de l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat du 7 octobre 2015

le Bureau électoral de la Commune d'Yverdon-les-Bains :

1. proclame élu tacitement Syndic d'Yverdon-les-Bains, *depuis le 1^{er} juillet 2016*, pour la législature 2016-2021, Monsieur Jean-Daniel CARRARD, né en 1958, originaire d'Estavayer-le-Lac (FR), dessinateur-architecte, domicilié à Yverdon-les-Bains, chemin du Coteau 5.
2. constate que le scrutin populaire prévu le 17 avril 2016 est annulé en ce qui concerne l'élection du Syndic.

La séance est levée à 14h10.

Un exemplaire du présent procès-verbal est remis à la Préfecture et un affiché au pilier public d'Yverdon-les-Bains, de Gressy et de Sermuz.

BUREAU ELECTORAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP


Présidente



Christine MORLEO


Secrétaire